Le Soussigné Consul Général de Sa Majesté Le Roi des Pays Bas en Portugal, a eu l'honneur de recevoir hier au soir la note de Monsieur Antoine da Silva Junior Consul Général de Sa Majesté Brésilienne, en date du 8 de ce mois, lui remettant Copie de l'acte de protestation, qu'à défaut d'Agent Diplomatique, il avait adressé le même jour au Vicomte de Santarem Ministre des Affaires Etrangères, en faveur de l'Autorité Legitime et des Droits Heréditaires de Sa Majesté le Roi D.m Pierre IV.

Le soussigné s'est empressé de transmettre cette communication officielle à Monsieur le Chevalier J. de Borel Envoyé Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Le Roi des Pays Bas, près de la Cour de Lisbonne et c'est avec une bien sincère satisfaction que le Soussigné saisit cette occasion pour renouveller à Monsieur Le Consul Général Silva, les assurances de sa Considération la plus distinguée

J. B. Silva

Lisbonne le 9 Juin 1826.

A Monsieur
Monsieur Antoine da Silva Junior
Consul Général de Sa Majesté L'Empereur du Brésil
&c &c &c

1828

Lisboa 9 de Junho

Carta do Consul Gral
dos Paizes Baixos